

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2024

Délibération n°2024-06-02

OBJET : Compte administratif de l'exercice 2023

Le Comité,

Réuni sous la présidence de Monsieur Fatah AGGOUNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 et après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice considéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-31,

Vu le résultat de l'exécution du budget dans le compte administratif de l'exercice 2023 qui fait apparaître un excédent brut de clôture de 413 652,70 € en section de fonctionnement et de 47 025,58 € en section d'investissement,

Considérant la correspondance des montants figurant dans le compte administratif de l'exercice 2023 avec ceux figurant dans le compte de gestion du même exercice, pour les débits et les crédits portés aux différents comptes budgétaires comme pour les résultats de l'exercice, dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Paris, établissements publics locaux, receveur du Syndicat

Considérant que Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, s'est retiré au moment du vote du compte administratif

Sur proposition du Bureau,

A l'unanimité,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Il est donné acte à Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		CUMULÉ	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté (1)	- €	86 137,96 €	- €	212 558,65 €	- €	298 696,61 €
Opérations de l'exercice (2)	83 880,80 €	44 768,42 €	1 059 253,28 €	1 260 347,33 €	1 143 134,08 €	1 305 115,75 €
TOTAUX (3=1+2)	83 880,80 €	130 906,38 €	1 059 253,28 €	1 472 905,98 €	1 143 134,08 €	1 603 812,36 €
Résultat de clôture	- €	47 025,58 €	- €	413 652,70 €		460 678,28 €
Restes à Réaliser (4)	82 351,62 €	- €	126 785,74 €	- €	209 137,36 €	- €
TOTAUX cumulés (5=3+4)	166 232,42 €	130 906,38 €	1 186 039,02 €	1 472 905,98 €	1 352 271,44 €	1 603 812,36 €
Résultats définitifs Excédents ou déficit	- €	35 326,04 €	- €	286 866,96 €		251 540,92 €

Article 2 Etant considéré, en outre, que les résultats de clôture du compte de gestion de l'exercice 2023 de Monsieur le Trésorier Principal de Paris, établissements publics locaux, receveur du Syndicat, sont identiques à ceux de ce compte administratif, les résultats définitifs de ce dernier tels que résumés ci-dessus, sont arrêtés.

Article 3 : Le compte de gestion relatif à l'exercice 2023 dressé par le receveur du Syndicat désigné ci-dessus, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice, est approuvé.

Article 4 : Le compte administratif de l'exercice 2023 est approuvé.

Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :

- De sa publicité sous format numérique
- De sa transmission en préfecture
- De sa notification à l'intéressé

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2024

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont les membres ont été légalement convoqués par le Président le 3 juin 2024 s'est réuni le 11 juin 2024 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, à l'Espace Vivacity, situé 155 rue de Bercy, Paris 12^{ème}.

Affaires communes		
Délégués en exercice 115	Étaient présents	58
	Étaient représentés	6
	Votants	63

Étaient présents

M.FRANCESCHI (Alfortville), Mme ENAME (Antony), M.CHAUMERLIAC (Bois-Colombes), M.BEMMOUSSAT (Bonneuil-sur-Marne), M.ORUSCO (Cachan), Mme LYET (Charenton-le-Pont), M.DESSEN (Châtenay-Malabry), M.LIEVRE (Chaville), M.FABRE (Chennevières-sur-Marne), Mme RIGAUD (Chevilly-Larue), M.COELHO (Choisy-le-Roi), M.MILCOS (Clamart), M.MOHELLEBI (Colombes), M.CONNAN (Coubron), M.KOSSOWSKI (Courbevoie), M.WANNIN (Créteil), M.DACHIVILLE (Drancy), M.CLAVEL (Dugny), Mme PITOIS (Ennery), Mme YAZIDI (Epinay-sur-Seine), Mme AVOGNON ZONON (Fontenay-sous-Bois), M.CARISTAN (Fresnes), Mme AUBRY (Gagny), M.AGGOUNE (Gentilly), M.BERANGER (Issy-les-Moulineaux), M. SOILIH (La Courneuve), M. CITERNE (La Garenne-Colombes), M. MOUCHARD (La Queue-en-Brie), Mme BANKOLE (Le Bourget), Mme TEMENIDES (Le Chesnay Rocquencourt), M.COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), M.LAGRANGE (Les Lilas), Mme ASSAYAG (Les Pavillons-sous-Bois), Mme DELESSARD (Maisons-Alfort), M.RENARD (Méry-sous-Oise), M.CHAINÉY (Montfermeil), M.VIGNERON (Montreuil), Mme GRAINE (Montrouge), M.PRISSETTE (Noisy-le-Sec), M.ATLAN (Orly), M.MARTIN (Ormesson-sur-Marne), M.JOUVENELLE (Pierrefitte-sur-Seine), Mme LEGRAND-ROBERT (Pontoise), M.GAHNASSIA (Puteaux), M.M'BOUDOU (Ris-Orangis), Mme MAILLOT (Rosny-sous-Bois), M.PASADAS (Rueil-Malmaison), M.MORRELI (Rungis), M.MEDINA (Saint-Mandé), Mme VISCARDI (Saint-Maur-des-Fossés), Mme DUROSELLE (Saint-Maurice), Mme BACH (Sceaux), M.PERRIN-BIDAN (Suresnes), M.LEMAIRE (Vanves), Mme POLONI (Villemomble), Mme HERTIG (Villeneuve-la-Garenne), Mme ALVES (Villeneuve-Saint-Georges), M.AMMAD (Villetaneuse).

Ont donné pouvoir

Madame DEPRINCE, déléguée titulaire de Clichy-sous-Bois, à Monsieur AGGOUNE, délégué titulaire de Gentilly et Vice-Président,

Monsieur MARTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine, à Monsieur COUTURE, délégué titulaire du Perreux-sur-Marne et Vice-Président,

Monsieur MUSSO, délégué titulaire de Sucy-en-Brie, à Monsieur FRANCESCHI, délégué titulaire d'Alfortville,

Monsieur PARENT, délégué titulaire de Bièvres, à Madame YAZIDI, déléguée titulaire d'Epinay-sur-Seine et Vice-Présidente,

Monsieur PECAULT, délégué titulaire du Pré-Saint-Gervais, à Monsieur LAGRANGE, délégué titulaire des Lilas et Vice-Président,

Monsieur PIERCY, délégué titulaire de Saint-Denis, à Monsieur JOUVENELLE, délégué titulaire de Pierrefitte.